

Arrondissement de Lyon

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

SYDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

BUREAU

Séance du 16 juin 2016 à 12 heures,
Siège du SYDER – 61 Chemin du Moulin Carron – 69574 DARDILLY CEDEX

Date de la convocation : 8 juin 2016

Président : Monsieur Malik HECHAÏCHI

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MARTIN

20 délégués en exercice

**OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE
« MAITRISE D'ŒUVRE 2016 – RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC »**

Délibération n° BS_2016_043

Acte réglementaire : (X) oui
() non

Vote

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

12 Membres présents : M. HECHAÏCHI (Belleville), M. DUBOST (Cercié), M. BRECHARD (Chamelet), M. ARTERO (Jonage), M. BOCQUET (Meyzieu), M. GOUGET (Montrottier), M. BROCHIER (Pomeys), M. MARTIN (St Clément de Vers), M. GERBERON (St Loup), M. JOASSARD (Sérézin du Rhône), M. DANIEL (Taluyers), M. MOULIN (Villefranche sur Saône)

1 pouvoir : M. VIDAL (Toussieu) représenté par M. HECHAÏCHI (Belleville)

7 Membres absents : M. BORNARD (Chatillon d'Azergues), M. BRAILLON (Gleizé), M. PFEFFER (Mornant), M. COUTURIER (St Bonnet le Troncy), M. PHILIBERT (Vaux en Beaujolais), M. BOUKACEM (Vaugneray), M. PORTIER (Villefranche sur Saône)

Le premier Vice-président rappelle que, par délibération n° CS_2014_049 du 24 juin 2014, le comité syndical a délégué au bureau syndical la prise de « *toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres ne relevant pas de la procédure adaptée* ».

En application de la décision n° DS_2016_046 du 21 mars 2016 du Président du SYDER, une procédure de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de réseaux électriques et coordonnés, d'éclairage public et de mises en lumière sur le territoire de compétence du SYDER, au titre du programme 2016, et éventuellement des programmes 2017, 2018 et 2019, dans le cas de reconductions.

Le premier Vice-président expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce 16 juin 2016 à 10 h au SYDER pour l'examen des offres reçues en vue de retenir cinq opérateurs économiques pour l'unique lot faisant l'objet de cette consultation.

Après classement des offres conformément au III de l'article 53 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres a choisi les cinq offres économiquement les plus avantageuses en application des critères annoncés dans le règlement de la consultation.

Ce choix s'est porté sur les opérateurs économiques suivants :

N° de l'offre	Opérateurs économiques choisis par la CAO
1	SAFEGE Direction France Est 26 rue de la Gare – 69009 Lyon Siège social : Parc de l'Ile – 15/27 rue du Port – 92022 Nanterre
5	Groupement Cabinet d'Etudes Marc MERLIN (Mandataire) - SAS BRIERE - Atelier Roland JEOL 13 Ter Place Jules Ferry – 69006 Lyon
6	ARTELIA Ville & Transport 2 avenue Lacassagne – 69425 Lyon Cedex 03 Siège social : 47 avenue de Lugo – 94600 Choisy le Roi
7	Groupement BC INGENIERIE (Mandataire) - STUDIO BY NIGHT 35 rue des Martyrs de la Résistance – 69200 Vénissieux
8	SARL ACERE 312 rue d'Epinal – 88000 Dogneville

Le premier Vice-président précise que les crédits correspondant à ces dépenses sont prévus chaque année au budget du Syndicat, en tant que de besoin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n° CS_2014_049 du comité syndical du 24 juin 2014 portant délégations de pouvoir du comité au bureau syndical, et notamment le point 2 relatif à la passation, l'exécution et le règlement des marchés ne relevant pas de la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° DS_2016_046 du 21 mars 2016 du Président du SYDER autorisant le lancement de la procédure de consultation pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de réseaux électriques et coordonnés, d'éclairage public et de mises en lumière sur le territoire de compétence du SYDER, au titre du programme 2016, et éventuellement des programmes 2017, 2018 et 2019,

Vu le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 16 juin 2016,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité

- ⇒ **Décide** la passation des accords-cadres, ainsi que l'exécution et le règlement des marchés subséquents issus de l'appel d'offres « Maîtrise d'œuvre 2016 - Réseaux et éclairage public » au titre du programme 2016, et, en cas de reconductions, pour 2017 à 2019, aux cinq opérateurs économiques choisis par la commission d'appel d'offres, tels que présentés dans le rapport liminaire,
- ⇒ **Habilite** le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, à signer toutes les pièces des accords-cadres, et des marchés subséquents,
- ⇒ **Acte** que les crédits nécessaires au règlement des dépenses afférentes à la présente délibération sont prévus au budget du Syndicat.

Fait les jour, mois et an que ci-dessus,
Le premier Vice-président

Malik HECHAÏCHI

